



**United Nations
Environment
Programme**

EP



UNEP/BUR/52/3
11 mars 1998

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la
mer Méditerranée contre la pollution et à
ses Protocoles

Tunis, 27 mars 1998

**RAPPORT DU COORDONNATEUR SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
DES ACTIVITÉS MENÉES DEPUIS LA DIXIÈME RÉUNION DES PARTIES
CONTRACTANTES, Y COMPRIS DES PROJETS DE RECOMMANDATIONS
CONCERNANT DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES
(NOVEMBRE 1997 - MARS 1998)**

TABLE DES MATIERES

Introduction

- A. Coordination
 - a) Coordination du programme
 - b) Questions financières et institutionnelles
 - c) Information, participation et formation
 - d) Cadre juridique du PAM
 - e) Collaboration du PAM avec les ONG
 - f) Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

- B. Prévention et maîtrise de la pollution
 - a) Maîtrise de la pollution
 - b) Prévention de la pollution du milieu marin par les navires
 - c) Activités en matière de production propre

- C. Protection de la diversité biologique

- D. Intégration de l'environnement et du développement
 - a) Gestion durable des zones côtières et des ressources naturelles
 - b) Activités concernant la télédétection
 - c) Programme d'aménagement côtier (PAC)

ANNEXES

- Annexe I: Calendrier, au 1er février 1998, des réunions organisées dans le cadre du PAM

- Annexe II: Position, au 31 décembre 1997, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

- Annexe III: Position, au 1er janvier 1998, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

Introduction

Le présent rapport rend compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des diverses activités menées par l'Unité de coordination et ses Centres d'activités régionales (CAR) depuis la dernière réunion des Parties contractantes (Tunis, 18-21 novembre 1997).

A. COORDINATION

a) Coordination du programme

1. Conformément aux décisions de la dernière réunion des Parties contractantes, le Secrétariat (Unité MED et ses CAR) ont engagé diverses consultations avec les institutions des Nations Unies compétentes et autres organisations intergouvernementales, ainsi qu'avec les secrétariats de Conventions concernant l'environnement en vue de renforcer la coopération et la coordination tout en évitant le chevauchement ou double emploi des travaux et de tirer mutuellement parti de leurs programmes.
2. Les contacts se sont également multipliés avec l'UE afin de définir et financer des projets par le biais de la composante volontaire de la contribution de l'UE au Fonds d'affectation et de crédits à assurer dans le cadre du programme de partenariat euro-méditerranéen de l'UE (projet REMPEC sur les installations portuaires de réception des détritux, eaux de cale et déchets huileux). La DG XII de la CE a fait part de l'intérêt qu'elle portait à une coopération avec le PAM dans le domaine de la recherche.
3. Les contacts se sont également accrus avec le METAP à propos de l'activité portant sur les indicateurs (PB) et de la mise en oeuvre de projets s'inscrivant dans le Programme d'actions stratégiques (PAS) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre.
4. La coopération PAM/FEM a abordé un tournant décisif avec la finalisation et l'approbation imminente du projet PAM/FEM sur le Programme d'actions stratégiques (PAS). Pour des renseignements plus techniques à ce sujet, se reporter à la section "maîtrise de la pollution" du présent rapport.
5. Le PAM prend aussi régulièrement part aux réunions de coordination des secrétariats des conventions environnementales organisées par le PNUE. A cet égard, le Coordonnateur a participé à la conférence organisée par le Secrétariat de la Convention de Bâle sur les déchets dangereux (Kuching, 23-27 février 1998), puisque cette question se rapporte également au Protocole méditerranéen d'Izmir. Le PAM entend également développer sa collaboration avec l'accord RAMOGE et la Convention des Nations Unies sur la désertification.
6. Le PAM est entré en contact avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et contribue à l'élaboration du rapport sur la Méditerranée. La coopération avec l'AEE va se renforcer à l'avenir dans le domaine de la biosurveillance, des outils d'évaluation, et pour l'organisation conjointe d'ateliers. Un mémorandum d'accord sera signé pour officialiser cette coopération.

7. Conformément aux décisions de Tunis invitant le Secrétariat à instaurer une coopération et une coordination avec le Conseil des ministres chargés de l'environnement de la Ligue arabe, l'administrateur de programme hors classe du PAM a effectué une visite au siège de la Ligue arabe au Caire (décembre 1997) afin d'aborder diverses questions d'intérêt mutuel. Il a été convenu d'un programme provisoire de collaboration à venir qui sera incorporé dans un mémorandum d'accord que signeront le PAM et la Ligue arabe. Il a également été convenu que le Directeur chargé des questions d'environnement à la Ligue arabe se rendrait prochainement au siège du PAM pour y poursuivre la concertation.
8. En vue de coordonner les activités du PAM, la réunion annuelle habituelle de l'Unité MED et des directeurs des CAR s'est tenue à Athènes les 3 et 4 février 1998. Le budget-programme approuvé pour 1998-1999 a fait l'objet d'un examen approfondi et les participants sont convenus de la répartition des tâches. Le rapport de la réunion figure dans le document UNEP(OCA)/MED WG.137/2.
9. Suite à la demande adressée au Secrétariat par les Parties contractantes de suivre la question de la présence de *Caulerpa* dans la région, des dispositions ont été prises pour organiser un atelier consacré aux espèces *Caulerpa* invasives en Méditerranée, lequel se tiendra à Héraklion (Crète) du 18 au 20 mars. L'atelier, hébergé par l'Institut de biologie marine d'Héraklion, comportera des communications (y compris des rapports par pays) et des débats sur la cartographie, la modélisation, les aspects toxicologiques, les incidences écologiques et les mesures de lutte.
10. Des liaisons plus soutenues se sont instaurées, ces dernières années, entre le Bureau des Parties contractantes et le Secrétariat, ce qui a constitué pour ce dernier un vigoureux appui entre les réunions des Parties contractantes. Cependant, dans certains cas, tel ou tel problème a pu surgir, notamment dans les intervalles entre les réunions des Parties contractantes. On citera par exemple le cas de projets proposés et financés par d'autres donateurs et nécessitant du PAM d'apporter une part en fonds de contrepartie pour lesquels il n'a pas reçu préalablement mandat ou qui ne sont pas inscrits à son budget-programme.

Recommandation

11. **Le Secrétariat est d'avis que, sur cette question, il convient que Bureau lui donne des orientations en vertu des articles 10 et 11 de son mandat.**
12. Le calendrier des réunions qui doivent être organisées dans le cadre du PAM en 1998 figure à l'annexe I du présent rapport, et le tome IV du document contenant la liste des réunions et documents 1996-1997 a été publié sous la cote UNEP/BUR/52/Inf.4.

b) Questions financières et institutionnelles

1. Au 31 décembre 1997, le montant des contributions 1997 non encore versées était de 487.750 dollars E.U., et le total des arriérés des années précédentes s'élevait à 445.159 dollars E.U. Le montant total des versements effectués en 1997 pour l'année 1997 et au delà se montait à 5.132.840 dollars E.U. La position, au 31 décembre 1997, des contributions au Fonds d'affectation figure à l'annexe II du présent rapport.
2. S'agissant des contributions 1998, le PNUE a procédé à l'envoi des factures le 17 décembre 1997, mais à la mi-février 1998 aucune contribution n'avait encore été perçue. Une lettre de rappel sera adressée prochainement. Par ailleurs, des contacts ont été pris avec la Libye concernant le solde de ses arriérés.
3. Le projet 1994-1997 (ME/RA/CA/CP-0401-94-03) au titre duquel était exécuté le budget de fonctionnement de l'Unité MED/PAM a été clôturé à la fin de 1997 et depuis lors l'Unité MED/PAM fonctionne au titre de l'allocation de crédit portant le code ME/1100-98-02. Cette allocation a démarré le 1er janvier 1998 et durera jusqu'au 31 décembre prochain.
4. Compte tenu des ressources disponibles à la fin décembre 1997 et en ayant notamment recours au fonds de roulement, le PNUE et les CAR ont autorisé l'Unité MED et les CAR à engager jusqu'à 50% du montant inscrit au budget pour les frais administratifs et jusqu'à 30% pour les activités 1998.
5. En vue d'améliorer le suivi et le contrôle de l'utilisation de ses fonds conformément au budget et de mieux rendre compte de l'utilisation des dits fonds, l'Unité MED met actuellement en place un système comptable qui permettra au PAM de fournir en temps réel des informations concernant la situation budgétaire/comptable de l'Unité. Ce projet a démarré en décembre 1997 et il sera achevé à la fin mars 1998. Une évaluation est prévue pour juillet 1998.
6. Le poste de Coordonnateur adjoint a été pourvu et le candidat retenu, M. Arab Hoballah, prendra ses fonctions le 23 mars 1998. M. Francesco Saverio Civili a été nommé Coordonnateur du MED POL et occupe déjà son poste.
7. L'Unité MED a changé son système de liaison par téléphone et par courrier électronique. Pour être en mesure de réaliser cet aménagement technique et d'utiliser les lignes ISDN, elle a dû changer ses numéros d'appel téléphoniques.

Structures de l'UNITÉ MED, du MED POL et des CAR

1. Les décisions de la réunion de Tunis concernant les structures de l'Unité MED, du MED POL et des CAR ont été soigneusement examinées par l'Unité et les directeurs de CAR lors de leur réunion d'Athènes (3-4 février 1998). Il a été convenu que l'Unité MED amorcerait un exercice d'évaluation des activités des CAR, en commençant par le Centre du Plan Bleu, et qu'elle procéderait à un audit financier des Centres, d'abord du Programme des sites historiques et du CAR/PAP en 1998, puis du CAR/ASP en 1999. La réunion a également décidé d'entamer la préparation d'accords qui seront signés entre le PAM et les pays

hébergeant des Centres dans les cas où un tel accord fait défaut (CAR/PB, CAR/TDE et CAR/PP).

2. S'agissant du recrutement de cadres rémunérés sur le Fonds d'affectation et en application de la recommandation de la dernière réunion du Bureau sur la nécessité de diversifier ces recrutements, l'Unité MED, le CAR/PAP et le CAR/PB préparent actuellement des avis de vacance pour les postes de directeur adjoint de ces deux Centres. Les avis de vacance seront adressés à tous les points focaux du PAM.
3. Il a aussi été convenu que lorsque l'Unité MED délègue à des CAR le pouvoir de représenter le PAM dans d'autres instances, ceux-ci devraient être invités à se référer au PAM par une indication explicite, telle que "Convention de Barcelone".

Recrutement de consultants

1. Lors de la réunion des Parties contractantes à Tunis, le Coordonnateur s'était engagé à fournir au Bureau de plus amples renseignements sur la question du recrutement de consultants et d'experts au sein du système du PAM, en vue d'améliorer le dispositif de recrutement.
2. A leur réunion tenue à Athènes les 3 et 4 février 1998, l'Unité MED et les directeurs de CAR ont examiné la question et ont proposé que les points ci-après soient soumis au Bureau pour examen en vue d'améliorer le système de recrutement au sein du PAM:
 - les consultants et experts recrutés par les CAR sont sélectionnés en pleine concertation avec l'Unité MED;
 - le principe d'une représentation géographique des consultants recrutés est observé;
 - il est établi une liste des paramètres à prendre en compte dans le choix des candidats, à savoir notamment: représentation géographique, qualifications, titres, aptitude à respecter les délais fixés, expérience antérieure du Centre à leur sujet;
 - les consultants devraient répondre au niveau de références exigé par les organisations internationales;
 - un fichier de noms de consultants est établi;
 - le mandat d'un consultant est clairement défini de manière à lui fournir tous les moyens nécessaires à l'exécution de sa tâche et à bien spécifier les conditions posées par le PAM;
 - pour la rémunération, il est proposé d'avancer seulement un quart du montant prévu, le restant étant versé une fois que la tâche assignée a été accomplie de manière satisfaisante;

- les cadres du PAM doivent consacrer une partie suffisante de leur temps au consultant, avant, pendant et après l'exécution de sa tâche;
- les consultants devraient être des spécialistes de métier du domaine concerné;
- il conviendrait de fixer des règles précises concernant l'évaluation du travail du consultant;
- les règlements pertinents des Nations Unies en matière de consultants devraient être observés;
- il convient de ménager une certaine souplesse, notamment dans les cas où un consultant qualifié est requis à bref délai;
- il faudrait explorer les possibilités de recruter des jeunes comme consultants;
- enfin, il y a lieu de noter que le travail du consultant est à juger sur l'utilité qu'en présente le produit pour les pays de la région.

Recommandation

3. **Le Bureau est invité à exprimer ses vues à ce sujet.**

c) Information, participation et formation

1. L'Unité MED a obtenu des fonds de la CE (environ 60.000 dollars E.U.) pour la préparation d'une brochure visant à promouvoir les questions d'environnement. La brochure, qui retracera des réussites marquantes dans ce domaine, sera lancée en coopération avec des pays et avec les CAR et présentera des activités ayant eu des effets positifs pour la région méditerranéenne.
2. La bibliothèque, qui abrite et gère une collection spéciale de publications scientifiques et techniques ainsi que la série complète des documents des réunions et/ou publications du PAM, a rendu des services d'assistance et de référence aux experts de l'Unité MED ainsi qu'à des scientifiques, spécialistes et étudiants méditerranéens.
3. Au cours de la période allant du 1er novembre 1997 au 15 février 1998, 28 visiteurs ont été accueillis et aidés à la bibliothèque. Cent vingt-quatre demandes d'exemplaires de documents et/ou publications du PAM ont été reçues et satisfaites, et elles concernaient 392 rubriques. Cent vingt-sept livraisons de périodiques, 41 rapports techniques et 25 monographies ont été reçus, classés et traités.
4. L'enrichissement et la tenue de la collection de documents et de la base de données se sont poursuivis, comme dans le cas de la collecte de documents de référence et de la base de données sur les organisations non gouvernementales (ONG). Le tome IV de **Plan d'action pour la Méditerranée: liste des réunions**

et documents 1996-1997 et le Répertoire des organisations non gouvernementales/ partenaires du PAM (mise à jour de février 1998) ont été publiés sous les cotes respectives UNEP/BUR 52/Inf.4 et UNEP/BUR/52/Inf.3.

5. La page d'accueil Internet du PAM/PNUE a été maintenue et actualisée.
6. Il a été décidé de consacrer le prochain numéro 37 de MEDONDES à "Océans 98". Le numéro double 35-36 avec un dossier spécial sur la Tunisie a été publié et distribué en anglais et en français. La version arabe du numéro 34 est en cours de publication et celle du numéro double 35-36 en préparation.
7. Deux ressortissants libyens du Centre technique pour la protection de l'environnement et du Centre de recherches en biologie marine ont suivi un stage d'une semaine dans les locaux de l'Unité MED à Athènes (2-6 mars 1998). Ils ont été mis au courant de la structure, du financement, de l'administration et du programme du PAM. Ils ont eu l'occasion de discuter avec tous les cadres/experts du PAM des diverses questions se rapportant à la coopération entre le PAM et la Libye.

d) Cadre juridique

1. Au 1er janvier 1998, aucune Partie contractante, à l'exception de Monaco, n'avait ratifié l'un quelconque des nouveaux instruments juridiques approuvés par les diverses réunions et conférences des Parties contractantes ou n'y avait adhéré. Le seul développement positif a concerné Monaco qui a notifié au Secrétariat son acceptation des modifications de la Convention de Barcelone, des Protocoles "immersions" et "tellurique" et sa ratification du Protocole ASP/biodiversité.
2. Ce retard crée pour le Secrétariat une situation juridique délicate, puisqu'il lui faut travailler et préparer son programme en admettant le principe de la validité de ces instruments alors que, au strict plan du droit, ces derniers ne sont pas encore en vigueur. Par conséquent, la question requiert des Parties qu'elles s'emploient sans délai à accélérer le processus d'adhésion/ ratification de tous les instruments juridiques du PAM. Le Secrétariat est d'avis que ces instruments devraient entrer en vigueur le plus rapidement possible, et en tout cas avant la fin 1998 au plus tard. De son côté, le Secrétariat a lancé un processus à cet effet en prenant directement contact avec chacune des Parties contractantes.
3. Pour l'information du Bureau, la position, au 1er janvier 1998, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles figure à l'**annexe III** du présent rapport. Le Bureau pourra noter que, ainsi qu'il en a décidé à sa dernière réunion (Sophia Antipolis, 31 octobre 1997), une nouvelle colonne avec les dates d'acceptation des modifications des instruments a été ajoutée.

Recommandation

4. **Le Bureau est invité à demander instamment à toutes les Parties contractantes d'accélérer le processus de ratification des instruments juridiques du PAM pour que celle-ci intervienne le plus vite possible, l'ultime délai étant fixé à la fin de 1998 pour leur entrée en vigueur. Il est recommandé de préparer une lettre en ce sens que le Président, au nom du Bureau, adressera à toutes les Parties contractantes.**

e) Collaboration du PAM avec les organisations non gouvernementales (ONG)

1. Conformément à la recommandation de la Dixième réunion ordinaire (Tunis, 18-21 novembre 1997) qui invitait le Secrétariat à essayer de prendre à nouveau contact avec l'Universita del Mediterraneo (Italie) - UNIMED avant de décider de la biffer de la liste des ONG partenaires du PAM, le Secrétariat a procédé aux démarches nécessaires auprès de l'UNIMED qui s'est déclarée désireuse de coopérer avec le PAM en menant des recherches communes en Méditerranée.
2. Il convient de noter que l'UNIMED, qui a été créée en 1992, a pour objet de promouvoir la coopération entre les universités du bassin méditerranéen pour faire progresser la culture, la science et la technologie dans la région. A cette fin, les universités-membres constituent un réseau pour l'instauration de programmes d'enseignement communs sanctionnés par diplôme d'études supérieures.
3. Les membres fondateurs d'UNIMED sont les universités de Rome "La Sapienza", Aix-Marseille, Alexandrie, Alger, Athènes, Barcelone, Bari, Bordeaux I, Le Caire, Lyon II, Madrid Complutense, Messine, Naples, Paris Sorbonne, Rabat, Sassari, Séville, Toulon, Tunis, Ecoles des hautes études en sciences sociales de Paris.

Recommandation

4. **Le Secrétariat propose que le Bureau, compte tenu des informations obtenues par le Secrétariat sur cette ONG et de l'intérêt qu'elle porte à une collaboration avec le PAM, maintienne l'UNIMED sur la liste des ONG partenaires du PAM.**
5. Lors de la Dixième réunion ordinaire (Tunis, novembre 1997), le représentant de la Turquie a appelé l'attention sur la demande de la Fondation turque pour la recherche marine (TUDAV) qui souhaitait être incluse dans la liste des ONG partenaires du PAM, étant donné que la demande en question avait été reçue entre la dernière réunion du Bureau et la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes.
6. Compte tenu de cette explication, la réunion de Tunis a, à titre exceptionnel, chargé le Bureau d'examiner la demande et de prendre une décision à ce sujet à la présente réunion.

Recommandation

7. **Après avoir examiné les renseignements communiqués par cette ONG, le Secrétariat recommande que la Fondation turque pour la recherche marine (TUDAV) soit inscrite sur la liste des ONG partenaires du PAM.**
8. Pour l'information du Bureau, une version mise à jour du "Répertoire des organisations non gouvernementales partenaires du PAM" a été publiée sous la cote UNEP/BUR/52/Inf.3.

f) Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Réunion consultative de l'Unité MED/CAR et des gestionnaires de tâches

1. En vue de coordonner et rationaliser le travail des gestionnaires de tâches et des groupes de travail thématiques de la CMDD, le Secrétariat a convoqué une réunion consultative technique à laquelle étaient présents tous les gestionnaires de tâches, cadres de l'unité MED et directeurs des CAR. La réunion s'est tenue à Athènes, dans les locaux de l'Unité, le 5 février 1998.
2. Diverses questions techniques ont fait l'objet d'un examen approfondi et d'un accord, à savoir notamment: la nécessité d'une coordination accrue entre les gestionnaires de tâches, leurs CAR/PAM d'appui et les membres des groupes de travail; la tenue, avant la quatrième réunion de la CMDD, d'une réunion au moins du groupe de travail pour chaque thème à laquelle prendront part les gestionnaires de tâches, les CAR d'appui et tous les membres du groupe thématique concerné; les gestionnaires de tâches devraient communiquer aux membres de leurs groupes respectifs tous les renseignements concernant le programme et le calendrier convenus lors de la réunion; des experts compétents devraient participer aux réunions des groupes de travail thématiques en plus des membres officiellement désignés de ceux-ci; et enfin il a été convenu de continuer à tenir régulièrement des réunions consultatives de ce type associant l'Unité MED, les CAR et tous les gestionnaires de tâches.
3. La réunion consultative a également examiné un projet d'ordre du jour de la quatrième réunion de la Commission qui doit avoir lieu à Monaco en octobre 1998. Pour plus de précisions, se reporter aux minutes de la réunion figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.141/2, qui est distribué à la présente réunion.
4. La sixième réunion de la Commission pour le développement durable des Nations Unies (CDD/NU) se tiendra à New York du 20 avril au 1er mai 1998. L'un des principaux points abordés à cette occasion sera la question des ressources en eau, qui est également un thème prioritaire de la CMDD.

Recommandation

5. **Le Secrétariat recommande la participation de la CMDD à la prochaine session de la CDD/NU. Le Bureau pourrait éventuellement se prononcer sur les modalités de cette participation.**

Achèvement de la sélection des membres de la CMDD

1. A leur Dixième réunion ordinaire (Tunis, novembre 1997), les Parties contractantes ont renouvelé le mandat confié au Bureau par la réunion extraordinaire (Montpellier, juillet 1996) en vue d'achever la sélection des membres de la Commission après consultation des Parties contractantes.
2. En application de cette décision, le Secrétariat a, le 30 janvier 1998, contacté toutes les Parties contractantes pour leur demander de proposer des candidats en vue de pourvoir les quatre postes toujours vacants de la Commission (deux pour la catégorie "autorités locales" et deux pour la catégorie "acteurs socio-économiques").
3. Au 6 mars 1998, les candidatures suivantes avaient été reçues:

Algérie

Catégorie "autorités locales": Villes côtières d'Oran, Annaba et Skikda

Bosnie-Herzégovine

Catégorie "autorités locales": Autorités locales de la région méditerranéenne (M.M. Dalmatin)

Croatie

Catégorie "autorités locales": Ville de Dubrovnik (Mme Nike Sudarevic)

Catégorie acteurs "socio-économiques": Chambre de commerce croate (Mme A. Bedrica)

Espagne

Catégorie "acteurs socio-économiques": Réseau méditerranéen de l'eau

Israël

Catégorie "autorités locales": Association des villes côtières pour le tourisme et l'environnement (M. A. Robinovitch)

Catégorie "acteurs socio-économiques": Services économiques des autorités locales - SARL (M. Y. Sheli)

Liban

Catégorie "acteurs socio-économiques": Association des hommes d'affaires libanais
(M. K. Shehade)

Malte

Catégorie "autorités locales": Association des conseils locaux
(M. Ian Micallef)

Maroc

Catégorie "acteurs socio-économiques": Fédération des industries diverses
(M. M. Boutaleb)

Association Marocaine du Conseil et de l'Ingénierie - AMAC
(M. R. Balafrez)

Turquie:

Catégorie "autorités locales": Municipalité de Silifke (Mersin)

Recommandation

4. Le Bureau est invité à sélectionner quatre candidats afin de pourvoir les quatre sièges vacants, deux étant choisis parmi les autorités locales et deux parmi les acteurs socio-économiques.

B. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION

a) Maîtrise de la pollution

1. En application des décisions de la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL qui s'est tenue à Delphes du 20 au 23 mai 1997, le programme convenu de mise en oeuvre de MED POL III a été présenté à la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, 18-21 novembre 1997). Comme la réunion de Tunis a adopté le programme, les activités suivantes ont été menées depuis novembre 1997:

a) Évaluation de la pollution

2. Dans le cadre de l'assistance du Laboratoire d'études du milieu marin de l'AIEA, sis à Monaco, et en consultation avec les coordonnateurs nationaux pour le MED POL, des missions d'experts ont eu lieu dans les pays suivants: Albanie, Algérie, Egypte, Liban, Libye, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie, afin d'y préparer

des programmes de renforcement des capacités visant leur pleine participation aux activités de surveillance continue de MED POL - Phase III. Dans chaque pays, il a été procédé à une évaluation des capacités scientifiques, techniques et institutionnelles des laboratoires désignés pour participer à la surveillance des contaminants chimiques. Dans le cas de l'Egypte et de la Syrie, il a également été procédé à une évaluation concernant la surveillance des effets biologiques, et dans le cas de l'Albanie et de la Turquie à une évaluation, avec le concours de l'OMS, des capacités de participation à la surveillance de la conformité pour la qualité microbiologique des eaux côtières et conchylicoles. Les programmes de renforcement des capacités sont en cours d'analyse et une assistance sera fournie aux laboratoires, en fonction des fonds disponibles, pour la conception de programmes de surveillance adéquats, la formation de scientifiques et de techniciens, les équipements et produits chimiques, l'analyse de données. Des contacts sont progressivement pris avec tous les pays pour assurer la formulation de programmes de surveillance continue (surveillance des tendances, surveillance de la conformité et surveillance des effets biologiques) conformément aux objectifs de MED POL - Phase III et pour solliciter d'eux leur pleine participation aux programmes d'assurance qualité des données.

3. Une réunion d'experts sur les programmes de biosurveillance s'est tenue à Malte du 29 septembre au 1er octobre 1997. La réunion est convenue d'une série de biomarqueurs et d'espèces et elle a examiné un manuel des techniques recommandées. La manuel est maintenant en cours de révision et de traduction en français.
4. La coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement a été renforcée et plusieurs contacts ont été pris à cet effet dans divers domaines tels que la biosurveillance, les outils d'évaluation, etc. Dans ce cadre, un rapport conjoint sur l'état de l'environnement de la mer Méditerranée est en cours de préparation.
 - b) Maîtrise de la pollution (application du Protocole "tellurique")
5. Les travaux sur l'identification des sources et des charges de pollution se sont poursuivis avec le concours de l'OMS. Les coordonnateurs nationaux pour le MED POL ont été invités à fournir des données complémentaires dans le cadre de l'enquête sur les sources de pollution situées à terre lancée les années précédentes et qui présentait encore de grosses lacunes. Dans la perspective du rassemblement de nouvelles données, il est prévu que l'inventaire du traitement et du rejet d'eaux usées des villes côtières méditerranéennes de plus de 10.000 habitants sera achevé au cours du premier semestre 1998, contribuant ainsi à la mise en oeuvre du Protocole "tellurique".
6. Un document sur la conformité aux niveaux maximaux tolérables de contaminants chimiques dans les produits de la mer est en cours d'élaboration et sera examinée par une réunion d'experts prévue pour mai 1998 à Chypre.
7. Lors de l'établissement du Rapport sur les "points chauds" de pollution régionaux entrepris en 1997, il a été relevé dans plusieurs pays que le manque de personnel qualifié pour l'exploitation des stations d'épuration d'eaux usées municipales était un facteur restrictif. Pour cette raison, il est organisé, en

coopération avec le bureau OMS de l'Unité d'Athènes, un atelier régional sur les modalités de formation des exploitants de stations d'épuration. L'atelier se tiendra du 5 au 9 mai 1998.

8. Dans le cadre du respect et de l'application effective de la législation en matière d'environnement, des questionnaires sont actuellement mis au point, avec l'assistance de l'OMS, afin de recueillir de tous les pays des renseignements concernant: a) le contexte législatif au sein duquel sont formulées les dispositions relatives au droit d'émission, à la conformité et à l'application effective; les rouages administratifs actuellement utilisés aux fins de la conformité et de l'application effective; et c: les conditions du processus de délivrance du droit d'émission, les pratiques de conformité et l'organisation de l'application effective. Une fois que les questionnaires auront été collectés et analysés, il sera organisé un atelier régional où la situation et les tendances de la conformité et de l'application effective dans les divers pays seront examinées en vue d'en tirer des conclusions.
9. Les Parties contractantes ont adopté à Tunis, en novembre 1997, le Programme d'actions stratégiques (PAS) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre. Eu égard aux effets positifs de la coopération avec le FEM au titre de la subvention MEP d'un montant de 340.000 dollars E.U. qui a permis de préparer le PAS, le Rapport sur les "points chauds" de pollution et le Bilan diagnostique transfrontière (BDT), le Secrétariat a relancé ses contacts avec le FEM afin d'entreprendre l'élaboration d'un projet d'envergure qui aiderait les pays à mettre en oeuvre le PAS à l'avenir.
10. En conséquence, le Secrétariat a rédigé une proposition d'exposé succinct concernant un projet à soumettre au Conseil du FEM pour approbation. Le projet, qui vise à poser les fondements de la mise en oeuvre du PAS, prévoit une contribution du FEM d'un montant de 6,29 millions de dollars E.U., une participation en espèces et en nature s'établissant à 3,04 millions de dollars pour les pays et à 1,12 millions de dollars pour le PAM. Une réunion des coordonnateurs nationaux PAM/FEM de tous les pays méditerranéens a été organisée les 22 et 23 janvier 1998 afin de présenter et d'examiner l'exposé succinct de projet et de solliciter l'approbation des pays en vue de la participation active du PAM à la mise en oeuvre des activités. La réunion a examiné soigneusement le projet et demandé au Secrétariat de tenir pleinement compte de plusieurs observations et remarques sur le fond et la forme du projet dont elle était saisie en vue de sa soumission au Conseil du FEM pour approbation finale (voir document UNEP(OCA)/MED WG.138/2). Les principales modifications demandées portaient sur la coordination du projet, la participation financière du PAM et l'élaboration d'un Programme d'action stratégiques sur la biodiversité.
11. A l'issue de la réunion précitée, la rédaction d'une nouvelle version de l'exposé succinct a été entreprise en s'inspirant des recommandations formulées par les coordonnateurs nationaux PAM/FEM et en prenant en compte les conditions requises par le FEM; cette nouvelle version, toujours en cours d'élaboration, sera bientôt envoyée à tous les pays. Il convient de noter que, à la suite de la proposition formulée par la réunion des coordonnateurs PAM/FEM et par le secrétariat du FEM, un projet PAS concernant la biodiversité sera établi sous la

responsabilité du CAR/ASP, en coopération avec la FAO et le CGPM, grâce à une allocation de 600.000 dollars E.U. Le Conseil du FEM se réunira du 1er au 3 avril 1998 à New Dehli afin d'examiner et d'approuver le projet, et le Bureau pourrait recommander à ses membres qui prendront part à la réunion du Conseil du FEM d'appuyer le projet au cours des débats.

12. Lors du processus de rédaction de la nouvelle version de l'exposé succinct, le Secrétariat a été contacté par le METAP en vue de rechercher les moyens de coopérer à l'exécution du projet, compte tenu de l'expérience et de la compétence technique spécifiques des unités METAP (PPU, PBU et RCBP) sises au Caire. A cette fin, le Secrétariat du PAM a été invité à prendre part à la réunion des partenaires du METAP (Le Caire, 1er-2 mars 1998) pour y présenter le projet et explorer les possibilités de coopération. Il est ressorti des discussions que la participation et la contribution financière du METAP tout comme celles d'autres donateurs à l'exécution du projet seraient en principe favorablement accueillies eu égard au fait que la plupart des fonds seraient utilisés dans les pays et au bénéfice de ces derniers; cependant, la participation du METAP au projet (principalement pour les activités portant sur les "points chauds") devait être examinée et acceptée par les pays méditerranéens qui avaient déjà approuvé la teneur dudit projet; le METAP et le Secrétariat du PAM avanceraient à cette fin une proposition qui serait portée à l'attention des pays.

Recommandation

13. **Le Bureau est invité à examiner le principe d'une participation du METAP à la mise en oeuvre des activités du projet FEM et à exprimer ses vues à ce sujet.**
14. Le Secrétariat se déclare particulièrement satisfait de cet important résultat de sa coopération avec le FEM et des perspectives prometteuses qu'offre celle-ci. Les activités menées en 1997 au titre de la subvention bloc B/MEP ont effectivement donné au PAM la possibilité d'accomplir un pas déterminant vers la mise en oeuvre du Protocole "tellurique" révisé en permettant la formulation du Programme d'actions stratégiques (PAS), la préparation du Rapport sur les "points chauds" de pollution prioritaires et de la première version du Bilan diagnostique transfrontière (BDT). En prolongement de la finalisation de ces documents et de l'adoption du PAS par les Parties contractantes, le nouveau projet FEM, qui sera examiné et, on l'espère, approuvé par le Conseil du FEM, fournira une base solide à toutes les Parties contractantes pour la mise en oeuvre du PAS et, partant, du Protocole "tellurique". Il convient de noter, au plan plus pratique, que le projet apportera un concours financier aux pays éligibles au FEM mais qu'il permettra aussi de réaliser un certain nombre d'activités régionales qui concerneront directement toutes les Parties contractantes. De plus, le caractère holistique de l'ensemble du projet (et notamment la préparation prévue d'un PAS concernant la biodiversité) aidera les Parties contractantes à intégrer les problèmes liés à la pollution, à la biodiversité et aux activités humaines, ce que le Secrétariat tient pour essentiel à une gestion avisée des ressources naturelles et biologiques de la région et à la mise en oeuvre du nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la biodiversité. Ainsi, la valeur ajoutée de la collaboration avec le FEM ne bénéficie-t-elle pas seulement aux pays éligibles au FEM mais à tous les pays

en raison de l'impulsion que le projet va donner à la mise en oeuvre des Protocoles et du PAS au niveau régional.

c) Application du Protocole "immersions"

15. A la suite de l'approbation par la Commission européenne d'une subvention de 60.000 dollars accordée au PAM dans le domaine de la gestion des déblais de dragage en Méditerranée, des dispositions ont été prises pour l'actualisation et la finalisation des Lignes directrices sur la gestion des matériaux de dragage déjà examinées par une réunion d'experts désignés par les gouvernements qui s'était tenue à Valence du 20 au 22 mai 1996. Le gouvernement maltais accueillera au premier semestre 1998 une réunion visant à l'approbation finale des lignes directrices.

b) Prévention de la pollution du milieu marin par les navires

Au titre de cette rubrique, le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) a réalisé les activités ci-après:

1. En coopération avec l'industrie chimique italienne (ENICHEM), le Centre du REMPEC a organisé un stage régional de formation spécialisée à la prévention, à la préparation à la lutte et à l'intervention contre les accidents mettant en jeu des substances dangereuses et nocives transportées en vrac. Ce cours s'est tenu en novembre 1997 à Porto Marghera (Venise), au centre de formation de l'ENICHEM.
2. Plusieurs réunions entre les autorités maltaises compétentes et le REMPEC ont eu lieu ces derniers temps et elles ont débouché sur les résultats suivants:
 - a) la signature, le 12 février 1998, du mémorandum d'accord portant organisation de la coopération entre les autorités maltaises et le REMPEC ainsi que de l'assistance octroyée au Centre;
 - b) l'établissement et la soumission à la fin janvier à l'instrument financier LIFE 98 de la CE d'une proposition de projet sur la mise au point de cartes de sensibilité et la modélisation des déversements;
 - c) les préparatifs en cours pour l'adoption par les autorités maltaises d'un plan d'urgence provisoire concernant la pollution marine.
3. Le REMPEC a également établi, pour soumission à l'instrument financier LIFE 98 de la CE, deux autres projets:
 - a) l'un visant la mise en place d'un système national de préparation à la lutte contre la pollution marine accidentelle en République arabe syrienne, le REMPEC préparant actuellement un atelier destiné à des décideurs et hauts fonctionnaires qui devrait avoir lieu à Lattaquié en avril 1998;

- b) l'autre portant sur l'évaluation des risques dans les ports de Mersin et d'Iskenderun (Turquie) et sur le renforcement des capacités pour y faire face.
4. Le REMPEC organise actuellement la prochaine réunion du Comité directeur et des autorités nationales des parties au plan d'urgence sous-régional (Chypre, Egypte, Israël), laquelle réunion se tiendra en Egypte en mars 1998.
5. Le Groupe des industries pétrolières méditerranéennes (MOIG), constitué de 25 représentants des industries pétrolières nationales des pays méditerranéens se réunit à Chypre au moment de l'établissement de ce rapport (25 et 26 février). Le MOIG a pour objectif de développer la coopération entre les industries nationales et entre ces industries et les pouvoirs publics:
- a) pour mettre en place, exploiter et actualiser une base de données sur les ressources, le personnel et le matériel dont dispose l'industrie pétrolière, et faciliter l'accès à ce matériel;
- b) pour échanger des informations sur les programmes et exercices de formation, et encourager la participation des agents de l'Etat au cours de formation de l'industrie, et réciproquement;
- c) pour favoriser la compatibilité entre les plans d'urgence des industries pétrolières.
6. Un exercice de communication entre le REMPEC et le SET (Italie) a été réalisé dans le cadre du Programme de protection de l'industrie chimique européenne (ICE) au cours du stage de formation MEDEXPOL 97 organisé conjointement par le REMPEC et l'ENICHEM au Centre de formation de cette dernière, à Porto Maghera (Italie), du 24 au 28 novembre 1997.

c) **Activités en matière de production propre**

Au titre de cette rubrique, Le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PAP) a réalisé les activités ci-après:

RÉUNION D'EXPERTS SUR LA PRODUCTION D'HUILE D'OLIVE ET L'INDUSTRIE DE LA GALVANOPLASTIE

1. Une réunion d'experts sur la production d'huile d'olive et l'industrie de la galvanoplastie s'est tenue à Barcelone du 9 au 12 décembre 1997. Pendant les deux premières journées, la question de la production d'huile d'olive a été examinée, alors que les deux dernières ont été consacrées à la question de la galvanoplastie. Plusieurs experts provenant d'institutions publiques et privées ont été invités à faire une communication sur les questions à l'examen. Les participants ont eu aussi l'occasion de voir des applications pratiques des techniques abordées en visitant des usines des deux secteurs concernés. Des représentants des Parties contractantes ci-après ont pris part à la réunion sur l'huile d'olive: Albanie, Chypre, Croatie, Chypre, Egypte, Israël, Liban, Malte, Maroc, Espagne, Tunisie et Turquie.

Des représentants des Parties contractantes suivantes ont pris part à la réunion sur la galvanoplastie: Albanie, Croatie, Chypre, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Liban, Malte, Maroc, Tunisie et Turquie. Un représentant de l'Unité MED a également pris part à l'un et l'autre ateliers.

2. Plusieurs recommandations ont été formulées lors de la réunion en vue d'être soumises aux Parties contractantes:

Recommandations relatives à l'huile d'olive:

- élaborer des lignes directrices sur les avantages/inconvénients, les indicateurs de coût et des exemples pratiques du système classique et du système récent d'extraction continue;
- dresser une liste des fournisseurs;
- mettre au point des systèmes d'information et de formation en vue d'optimiser et de préciser l'utilisation des deux systèmes;
- élaborer un document (1-2 pages) sur la situation du secteur dans chaque pays, qui sera inclus dans les documents de la réunion;
- entrer en contact avec le groupe d'experts PNUE;
- exécuter un projet de démonstration;
- réaliser une vidéo sur les diverses méthodes de prévention de la pollution dans le secteur de l'huile d'olive.

Recommandations relatives à la galvanoplastie:

- dresser une liste des conditionnements ayant un effet sur la qualité de l'eau (bains et rinçages);
- publier une liste des bonnes pratiques de maintenance qui pourraient être appliquées dans ce secteur;
- promouvoir la formation, l'information et la sensibilisation parmi les entreprises afin d'appliquer de bonnes méthodes de maintenance;
- adapter le concept de diagnostic à la région méditerranéenne (en retenant et améliorant les idées exposées par le CAR/PP);
- élaborer un document (1-2 pages) sur la situation du secteur dans chaque pays, qui sera inclus dans les documents de la réunion;
- réaliser une vidéo sur les diverses méthodes de prévention de la pollution dans le secteur de la galvanoplastie.

PUBLICATION D'UN BULLETIN D'INFORMATION SUR LA PRODUCTION PROPRE

3. Lors de la réunion précitée, le bulletin d'information "CP News" a été présenté. Cette nouvelle publication apportera périodiquement des nouvelles sur le système d'échange entre les divers points focaux en informant sur les programmes, les réalisations, les activités des points focaux nationaux, et en éclairant sur la situation de la production propre dans chaque pays (séminaires, projets, nouvelles technologies, législation, etc.);

"CP News" est publié en anglais et en français et sera distribué à tous les points focaux nationaux du CAR/PP.

C. PROTECTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Le Centre pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) a réalisé les activités suivantes:

COLLECTE DE DONNÉES ET ÉVALUATION PÉRIODIQUE DE LA SITUATION***Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires des espèces et des sites d'intérêt spécial***

1. Suite à l'adoption par la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes des critères pour l'établissement d'inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt pour la conservation et des recommandations correspondantes élaborées par la même réunion, les activités ci-après sont en cours de réalisation: i) élaboration d'un formulaire de données normalisé pour la compilation des informations concernant les sites inclus dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation. Une première version du formulaire devait être prête à la fin mars 1998 pour être soumise aux Parties contractantes pour observations; ii) élaboration d'une classification de référence des types d'habitat marin d'intérêt pour la conservation. Un avant-projet de classification et de liste doit être remis en mars 1998 par le consultant chargé de l'établir. La version révisée devrait être prête en avril 1998. La classification ainsi établie sera soumise pour mise au point plus poussée à une réunion d'experts qui doit se tenir en France en mai/juin 1998 (date sous réserve). Des négociations sont en cours avec les autorités françaises et l'unité MED pour définir les aspects logistique et financier de l'organisation.

MESURES JURIDIQUES (PROTOCOLE ASP)***Assistance aux pays en matière de législation sur les aires spécialement protégées et la conservation des espèces***

2. Le CAR/ASP s'emploie actuellement à compiler les informations qu'il a recueillies en matière de législation des pays méditerranéens sur les aires protégées et la conservation des espèces. Cette activité permettra avant tout d'établir: i) des fichiers par pays rendant compte du cadre juridique et institutionnel applicable aux aires spécialement protégées et à la conservation des espèces; ii) des listes des textes juridiques concernant chaque aire

protégée figurant dans le Répertoire des ASP tenu à jour par le CAR/ASP; iii) des listes par pays des espèces protégées dans les pays méditerranéens; iv) des listes par pays des traités relatifs à la conservation de la nature auxquels les pays méditerranéens sont parties.

PLANIFICATION ET GESTION

Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

3. Une étude bénéficiant du concours financier du CAR/ASP et destinée à évaluer si le littoral sud de la Croatie est propice à la nidification des tortues marines a été menée à bonne fin.
4. Dans le cadre d'un programme coordonné de marquage des tortues marines, la conception d'une affiche et d'un dépliant d'information et de sensibilisation a été réalisée. Les versions anglaise, française et arabe ont été publiées et sont en cours de distribution aux groupes participant au programme. Une version du dépliant en croate est en préparation en collaboration avec l'ONG croate *Natura*.
5. Au titre des préparatifs de la réunion d'experts sur la mise en oeuvre des plans d'action consacrés aux espèces menacées adoptés dans le cadre du PAM et que le CAR/ASP doit organiser en 1998, les rapports suivants sont en cours d'élaboration: i) un rapport sur les interactions tortues marines/pêches en Méditerranée; ii) un rapport sur la nidification et la dynamique des populations de tortues marines en Méditerranée.
6. Le CAR/ASP organise actuellement la réunion d'un groupe de travail sur les tortues marines en Méditerranée. Cette réunion est prévue à Tunis en mars 1998 (date sous réserve).
7. Le CAR/ASP compile une bibliographie descriptive de la documentation scientifique concernant les tortues marines de Méditerranée. Elle est en cours d'établissement sous deux formes: i) un document écrit comportant une liste de références bibliographiques en fonction de quelques mots-clés et d'une série d'indices (taxinomiques, géographiques, thématiques); ii) une base de données informatisée élaborée au moyen d'un logiciel standard de gestion des références bibliographiques.

Mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine

8. En préparation à la réunion d'experts sur la mise en oeuvre des plans d'action consacrés aux espèces menacées adoptés dans le cadre du PAM, les rapports ci-après sont en préparation: i) un rapport général sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée; ii) un rapport comportant l'examen, sur la base des informations les plus récentes, du statut actuel des populations de phoques moines dans leur aire de répartition; iii) un rapport destiné à évaluer le statut des populations de phoques moines et la mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine en Grèce; iv) un rapport destiné à évaluer le statut des populations de phoques moines et la mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine en Turquie.

Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

9. En préparation à la réunion d'experts sur la mise en oeuvre des plans d'action consacrés aux espèces menacées adoptés dans le cadre du PAM, les rapports ci-après sont en préparation: i) un rapport sur le statut des cétacés en Méditerranée; ii) un rapport sur l'impact des activités de pêche sur les cétacés en Méditerranée.
10. Le CAR/ASP fournit un concours financier à une enquête destinée à évaluer les effectifs du dauphin commun à bec court *Tursiops truncatus* le long du littoral croate. Le projet est exécuté par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Zagreb, sous la responsabilité de la Direction nationale pour la nature et l'environnement de la Croatie.
11. A l'occasion de la conférence mondiale sur la science des mammifères marins, tenue à Monaco du 19 au 24 janvier 1998, le CAR/ASP a organisé, en collaboration avec le secrétariat provisoire de l'ACCOBAMS et le CIESM, une réunion informelle sur les mesures de base pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée et en mer Noire.

Assistance aux pays dans le domaine de la conservation de la biodiversité

12. Le CAR/ASP est en train de monter une mission en Slovénie destinée à mener une étude détaillée sur la conservation de la biodiversité marine et côtière dans ce pays (aires protégées, conservation des espèces, institutions, législation, etc.). La mission est prévue pour avril 1998. L'équipe comprendra des experts du CAR/ASP, des consultants et des représentants des autorités et institutions slovènes concernées.
13. Les autorités albanaises ont demandé au CAR/ASP de les aider à élaborer une stratégie nationale en matière de biodiversité, notamment de biodiversité marine. Le mandat de cette assistance a été établi. Une mission devait se rendre en Albanie en février 1998 dans le but de définir les produits et le plan de travail de cette activité.
14. Lors de la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes et de la réunion d'experts sur les critères pour l'établissement d'inventaires des éléments de la biodiversité dans la région méditerranéenne (Athènes, 8-10 septembre 1998), plusieurs délégations ayant fait part de l'intérêt que leurs pays respectifs portaient aux indicateurs de la diversité biologique, le CAR/ASP a amorcé une évaluation préliminaire des initiatives en cours ainsi que de l'état des connaissances à ce sujet. A cette fin, un rapport est en préparation afin notamment: a) de faire le point sur les progrès réalisés lors des travaux sur les indicateurs de la biodiversité dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique; ii) de passer en revue et d'évaluer l'état des connaissances en matière de bioindicateurs de la diversité biologique dans les milieux marin et côtiers, l'accent étant mis sur la région méditerranéenne.

Assistance aux pays dans la sélection, la création et la gestion des aires spécialement protégées de valeur écologique

15. Suite à une demande du point focal national tunisien, le CAR/ASP a élaboré une étude détaillée sur les aires protégées marines en Méditerranée. Les résultats et recommandations de l'étude seront présentés lors d'un séminaire qui doit se tenir à Tunis en avril 1998. Ce séminaire a pour but d'évaluer l'état des aires protégées marines en Tunisie et de proposer des recommandations en vue d'un programme national destiné à instaurer des aires protégées marines côtières. Le CAR/ASP appuiera l'organisation du séminaire.

ECHANGE DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES

Assistance aux pays dans la mise en oeuvre des Plans d'action pour la conservation des tortues marines et des cétacés

16. Le CAR/ASP a parrainé la participation de scientifiques de pays des rives sud et est de la Méditerranée à la Conférence mondiale sur la science des mammifères marins qui s'est déroulée à Monaco du 19 au 24 janvier 1998.

Sessions de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel commun

17. Le CAR/ASP a organisé, en collaboration avec l'"Atelier technique des espaces naturels", la "Station biologique de la Tour du Valat" et le "Parc national de Port-Cros" un stage de formation sur la gestion de l'accès du public aux ASP. L'atelier a eu lieu à la Tour du Valat, du 8 au 13 décembre, et a comporté des visites quotidiennes à Port-Cros et à Porquerolles. Y ont pris part 14 personnes provenant des pays suivants: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Egypte, Grèce, Israël, Liban, Malte, Maroc, Slovénie, Tunisie et Turquie.

Assistance aux pays dans le domaine de la conservation de la biodiversité

18. Dans le cadre de la mise en place d'un réseau méditerranéen pour la surveillance de la végétation marine, le CAR/ASP a préparé des documents techniques et financiers sur cette activité le long du littoral de la Tunisie. Les documents ont servi de base à une demande de financement auprès du Programme LIFE-Pays tiers de l'Union européenne. Le CAR/ASP contribuera au projet par le biais d'activités de formation et l'octroi d'un financement complémentaire de l'aide fournie par LIFE.

ACTIVITES DIVERSES

19. Le CAR/ASP a octroyé une aide technique, administrative et comptable à l'Unité de coordination du PAM pour l'organisation de la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, 18-21 novembre 1997), en particulier: i) pour les consultations concernant le choix des hôtels devant accueillir la réunion et les délégations; ii) les consultations concernant la location du matériel informatique et du système d'interprétation; et iii) pour la gestion des dépenses du Secrétariat pendant la réunion (hébergement, indemnités journalières, etc.).

20. Dans le cadre général des activités du Centre, les experts du CAR/ASP ont pris part aux réunions et séminaires ci-après:
- Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles (Tunis, 17-21 novembre 1997);
 - XVIIe réunion du Comité permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Strasbourg, France, 1er-5 décembre 1997);
 - Atelier de présentation du "Plan de survie des espèces méditerranéennes" (Gênes, Italie, 17 janvier 1998);
 - Conférence mondiale sur la science des mammifères marins (Monaco, 19-24 janvier 1998);
 - XVe réunion de l'unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) sur le programme du PAM (Athènes, 3-4 février 1998).

D. INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT

a) Gestion durable des zones côtières et des ressources naturelles

- I. Le Centre du Plan Bleu (CAR/PB) a entrepris les activités ci-après:

ANALYSE SYSTÉMIQUE ET PROSPECTIVE

1. Les actes du séminaire international sur le thème "Prospective terrestre et rôle des acteurs", tenu en novembre 1996, ont été finalisés et soumis pour publication dans la Série des rapports techniques du PAM.
2. Une importante étude sur la mise au point et l'application d'outils systémiques et prospectifs en recourant largement au SIG - et comportant notamment la production d'un CD ROM - a été appliquée à la région de Sfax dans le cadre du PAC concerné. Les autorités tunisiennes ont vivement apprécié l'ensemble de cette réalisation.
3. Compte tenu de l'importance du secteur agricole en Méditerranée, il a été mené des recherches approfondies sur les agro-systèmes méditerranéens compatibles avec le développement durable. Ces recherches sont actuellement complétées par des travaux sur les indicateurs et sur les interactions avec le libre-échange.
4. Sur la base de travaux antérieurs effectués en vue de la conférence euro-méditerranéenne sur la gestion locale de l'eau (Marseille, novembre 1996), un rapport intitulé "L'eau dans la région méditerranéenne: situations, perspectives et stratégies pour une gestion durable des ressources en eau" a été publié et constitue une bonne base pour la contribution au séminaire du Conseil mondial sur l'eau qui doit avoir lieu en mars 1998 à Paris.

5. Le 10e numéro de la série des fascicules du Plan Bleu a été publié; il est consacré aux "Risques naturels en Méditerranée".

OBSERVATOIRE MEDITERRANÉEN POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

Observatoires nationaux

6. *Turquie:* à la demande du ministère turc de l'environnement, une mission conjointe Du PB et de la DG XI/CE a été organisée en octobre 1997 pour contribuer au bon lancement de l'Observatoire turc pour l'environnement et le développement, après d'importants changements de personnel; un Comité directeur a été créé, un programme de travail convenu et une équipe de consultants recrutée. L'Observatoire s'emploie activement pour le moment à élaborer un "rapport national sur l'état de l'environnement et du développement", à mettre en place un "système national d'information sur l'environnement et le développement", à mettre au point des "indicateurs d'environnement et de développement durable", à forger la structure institutionnelle de l'Observatoire et à préparer la tenue d'un atelier national.
7. *Syrie:* une étude méthodique de faisabilité sur la création d'un Observatoire syrien pour l'environnement et le développement a été élaborée et finalisée en mars 1998 par un consultant local sous la supervision du PB; elle servira probablement de document de base en vue d'une collecte de fonds auprès de la CE et/ou du PNUD.
8. *Liban:* un consultant international, engagé en novembre 1997, a rédigé et remis en janvier 1998 un rapport cohérent comportant une étude de faisabilité en vue d'un Observatoire libanais pour l'environnement et le développement; le rapport a servi de base à un document de projet soumis pour financement dans le cadre de LIFE/DG XI/CE.

Etudes institutionnelles/profils de pays

9. *Algérie:* un projet final de profil de l'Algérie a été soumis aux responsables algériens concernés de la Direction générale de l'environnement pour un dernier examen avant publication et diffusion en Algérie et autour de la Méditerranée.
10. *Syrie:* un avant-projet de profil de la Syrie a été établi par le consultant local et fait présentement l'objet d'un examen par l'expert du Plan Bleu.
11. *Liban:* la tenue à Beyrouth de l'atelier du METAP (voir plus bas) a fourni l'occasion d'examiner avec les acteurs concernés la méthodologie, l'état d'avancement et les lacunes du projet.
12. *Divers:* un stagiaire a procédé à une évaluation de l'information et à une analyse préparatoire en vue des prochains profils qui seront consacrés à l'Espagne et à l'Italie.

Statistiques et indicateurs

13. Etroitement associé au programme METAP III, le PB a été contacté par celui-ci et invité à effectuer en 1997 et 1998, au nom du PAM et dans le cadre de l'activité régionale sur la surveillance et la performance des programmes (PPM), l'identification et l'élaboration des indicateurs de performance en matière d'environnement. Un atelier régional a été organisé à Beyrouth du 15 au 17 décembre 1997 avec l'appui de l'UNOPS, du METAP, du PNUD, de la CE, du ministère libanais de l'environnement; quelque 55 personnes provenant de tous les pays bénéficiaires du METAP et de plusieurs organisations régionales et internationales y ont participé. Les documents de travail avaient été établis par des experts du Plan Bleu et de la Banque mondiale. Le rapport de l'atelier a été établi et diffusé.
14. Sur la base de recherches approfondies lancées dans le cadre du programme EUROSTAT/CE-Medstat auquel le Plan Bleu a été étroitement associé pour les statistiques de l'environnement, cinq pays méditerranéens ont été invités à préparer, par l'entremise de consultants locaux, une étude consacré aux "Statistiques et indicateurs de l'environnement" pour laquelle ils ont reçu un concours technique et financier modique. Ces études ont représenté une contribution majeure à l'atelier organisé conjointement à Beyrouth par le PNUE et le ministère libanais de l'environnement. Il a eu lieu les 18 et 19 décembre et a réuni quelque 25 personnes provenant de huit pays et de cinq organisations. Il a bénéficié d'un concours substantiel du PNUE. Le rapport de l'atelier a été préparé et diffusé.
15. Dans un souci de synergie et de valeur ajoutée, le PB/PAM a été associé au groupe d'experts CDD/NU-ISD à New York en octobre 1997, et a pris part à l'atelier international "Indicateurs de développement durable"(IDD), qui s'est tenu à Prague en janvier 1998, en plaidant vigoureusement pour faire accepter la Méditerranée comme cas régional.
16. Depuis décembre 1997, le PB apporte son concours au pays test IDD dans le cas d'un exercice de jumelage entre la France et la Tunisie. Le rapport final, dans lequel sont insérées des fiches d'indicateurs, devrait être prêt dans le dernier trimestre 1998.

DIVERS

17. Une étude de faisabilité concernant un "Rapport sur l'état de l'environnement et du développement de la région méditerranéenne" a été élaborée par un consultant italien, revue par le Plan Bleu et distribuée aux points focaux du PAM et à d'autres experts pour qu'ils l'examinent avant sa finalisation en mars 1998, de manière à agencer les activités pertinentes et à utiliser l'étude pour un appel de fonds.
18. Les experts du Plan Bleu ont pris part à plusieurs ateliers qui se sont tenus autour de la Méditerranée sur des questions étroitement liées aux activités du PAM en général et à celles du PB en particulier.

19. M. Bernard Glass, Directeur du Plan Bleu, a quitté ses fonctions le 31 décembre 1997 pour prendre sa retraite. Le nouveau Directeur, M. Guillaume Benoit, ainsi qu'un directeur scientifique, Mme Aline Comeau, ont pris leurs fonctions au début janvier 1998.
20. La réunion du Comité consultatif du CAR/PB s'est tenue le 26 mars 1998 à Paris afin d'adopter la contribution budgétaire française; elle avait été précédée d'une réunion technique concernant la coopération méditerranéenne avec des partenaires français du Plan Bleu.

II. Au titre de la rubrique "Intégration de l'environnement et du développement", le Centre du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) a réalisé les activités suivantes:

COORDINATION D'ENSEMBLE ET GESTION

1. Le directeur du CAR/PAP par intérim a pris part à la réunion des points focaux du METAP (Bled, Slovénie, 8-9 novembre 1997) afin d'y présenter le rapport "Evaluation des initiatives en matière de gestion des zones côtières dans la région méditerranéenne: enseignements acquis par le METAP et le PAM, 1988-1996" et d'y examiner la coopération entre ces deux programmes et le PAP.
2. Le directeur du CAR/PAP p.i. a participé à la conférence MEDCOAST (Malte, 11-14 novembre 1997) qui a constitué l'une des plus importantes manifestations consacrées à la gestion des zones côtières (GZC) en Méditerranée en 1997. Le directeur et plusieurs experts ont présenté les enseignements accumulés par le PAP dans le domaine de la GZC (Sfax, Fuka-Matrouh, instruments économiques de la GZC).
3. Le Conseil d'administration du CAR/PAP a, lors de sa neuvième session (Zagreb, 24 novembre 1997), nommé M. Ivica Trumbic directeur du CAR/PAP.

Activités économiques et environnement

Tourisme

4. La version finale du document "Directives pour l'évaluation de la capacité d'accueil; en matière de tourisme dans les régions littorales méditerranéennes" a été établie.
5. Un stage national de formation à la réalisation d'évaluations de la capacité d'accueil pour le développement touristique s'est tenu à Tartous, Syrie, du 7 au 11 février 1998. Il a été suivi par 24 stagiaires nationaux. Il était organisé en coopération avec le ministère syrien de l'environnement.

Ressources en eau

6. Le CAR/PAP a organisé un cours de formation sur la présentation et l'application des lignes directrices concernant une approche intégrée du développement, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau (Malte, 3-7 novembre 1997). Les lignes directrices ont été présentées aux 13 participants provenant de 10 pays qui ont étudié les possibilités de les appliquer

pour résoudre les nombreux problèmes de développement, de gestion et d'utilisation des ressources côtières.

7. L'institut des technologies de l'eau, sis à Malte, et le CAR/ASP, ont tenu une réunion d'experts concernant les lignes directrices du Schéma directeur des eaux urbaines du littoral (Malte, 7-8 novembre 1997). La réunion avait pour objet d'analyser, tant dans la forme que dans le fond, le projet de lignes directrices et de proposer les modifications nécessaires. Le projet final des lignes directrices a été établi sur la base des résultats de la réunion.
8. La version originale anglaise des "Lignes directrices pour une approche intégrée du développement, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau" a été traduite en français.
9. Le stage de formation à l'approche intégrée du développement, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau du littoral aura lieu à Tunis (9-13 mars 1998) à l'intention d'experts francophones. Les conférenciers en seront des experts tunisiens. Il est prévu que le stage sera suivi par 18 scientifiques provenant de 9 pays.

Érosion des sols

10. Les versions finales des documents "Lignes directrices pour la cartographie et la mesure des processus d'érosion pluviale dans les zones côtières de la Méditerranée" et "Rapports nationaux sur la cartographie et la mesure pilotes des processus d'érosion pluviale dans les zones côtières de la Méditerranée" ont été distribués à tous les PFN du PAP et autres acteurs intéressés. Le suivi du projet a été adressé pour financement au programme LIFE-Pays tiers de l'UE.

Gestion intégrée des zones côtières

11. Un expert parrainé par le PAP et le directeur du CAR/PAP ont pris part à l'Atelier international sur la gestion intégrée des zones côtières (Malte, 15-17 octobre 1997), organisé conjointement par le CAR/PAP, la COI, l'UNESCO et le Centre euro-méditerranéen sur la dynamique côtière insulaire. L'expert parrainé par le PAP, venant de Croatie, a présenté une étude sur la gestion de l'environnement de l'archipel de Cros-Losinj, en Croatie, et le directeur du CAR/PAP a pour sa part présenté la méthodologie de la GIZC en exposant notamment l'application qui en a été faite au cas de l'île de Rhodes.
12. Le directeur du CAR/PAP a pris part à la troisième réunion de la CMDD (Sophia Antipolis, 28-30 octobre 1997). Les participants y ont examiné, entre autres, les conclusions du groupe de travail sur la gestion durable des zones côtières dégagées de l'atelier de Benidorm.
13. Le directeur du CAR/PAP a participé à la réunion de la CMDD sur le tourisme dans le développement durable de la Méditerranée (Monaco, 15-16 décembre 1997). Les participants ont notamment examiné l'organisation de l'atelier sur le tourisme en Turquie et la préparation du questionnaire concernant les problèmes d'un développement respectueux de l'environnement.

14. Le CAR/PAP a organisé un cours national de formation à la GIZC en le centrant sur l'utilisation du domaine maritime public (Split, 9-12 février 1998). Quatre experts étrangers et huit experts nationaux ont fait des conférences lors de cette réunion à laquelle étaient présents 30 scientifiques.
15. Le coordonnateur CAR/PAP de l'action prioritaire "Reconstruction et réhabilitation des établissements historiques méditerranéens" s'est rendu en Egypte (13-18 décembre 1997) et a présenté aux experts égyptiens les "Lignes directrices pour la réhabilitation des établissements historiques méditerranéens" récemment finalisées.
16. Le directeur du CAR/PAP a assisté à la réunion du Groupe de spécialistes sur la protection des côtes du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 18-19 décembre 1997).
17. Le CAR/PAP a finalisé, en anglais et en français, le document intitulé "Evaluation des initiatives en matière de gestion des zones côtières en Méditerranée". Le document a d'ores et déjà été soumis pour révision finale à des experts de la Banque mondiale et autres experts internationaux renommés.
18. Les préparatifs de la réunion d'experts sur des lignes directrices pour l'élaboration d'une législation concernant la gestion des zones côtières sont achevés. La réunion aura pour objet d'évaluer la faisabilité de cette élaboration et elle se tiendra à Nicosie les 19 et 20 mars 1998.
19. Le Département "Eau" du PNUE et le CAR/PAP ont organisé conjointement la réunion d'un groupe d'experts sur les lignes directrices pour la gestion intégrée des zones côtières et des bassins versants (Londres, 26-27 janvier 1998). La réunion a tracé une esquisse des lignes directrices et établi le calendrier du projet.
20. Des préparatifs sont en cours pour l'organisation de l'atelier chargé d'évaluer les activités de GIZC en Méditerranée: enseignements acquis par le METAP et le PAM (1988-1996). L'atelier se tiendra en Egypte les 15 et 16 avril 1998.

b) Activités de télédétection

Le Centre pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE) a réalisé les activités suivantes:

RENFORCEMENT DES CAPACITES

1. L'initiative "Forum" vise à organiser en Egypte une réunion d'une journée avec des experts en télédétection et des décideurs. Le principal résultat en sera le rapport "Appui des techniques de télédétection aux processus de planification et de prise de décision en vue du développement durable en Egypte".
2. A cet égard, en novembre 1997, les centres égyptiens de télédétection ont transmis un projet de synthèse des applications de ces techniques dans le pays. Le CAR/TDE a proposé de procéder à des remaniements des contributions

reçues afin d'obtenir un rapport final homogène. En février 1998, le projet de document a été achevé et adressé à l'Agence égyptienne pour l'environnement (EEAA) et aux centres contributeurs.

3. Le 8 mars 1998, une réunion d'une seule journée s'est tenue au siège de la NARSS au Caire. A cette occasion, des experts en télédétection, aménageurs et décideurs ont examiné ensemble - dans le cadre d'une table ronde - les besoins prioritaires du pays en matière d'environnement et l'appui que pouvaient apporter les techniques de pointe comme la télédétection pour y répondre.

REUNIONS

4. Novembre 1997: Xe réunion ordinaire des Parties contractantes à Tunis.
5. Février 1998, mission à Ispra, Italie, pour des réunions avec la Commission européenne visant à définir les modalités d'accès au financement dans le cadre du programme MEDA de l'UE.
6. Février 1998: réunion des directeurs de CAR à Athènes.
7. Février 1998: Athènes, réunion des gestionnaires de tâches de la Commission méditerranéenne du développement durable.
8. Février 1998: mission à Bruxelles pour y rencontrer des fonctionnaires de la DG XI et DG XII afin d'en obtenir des éclaircissements sur les procédures de soumission à MEDA de propositions concernant des organisations de pays méditerranéens.
9. Février 1998: Rome, réunion avec des homologues israéliens afin d'évaluer les progrès du projet faisant partie du PAC du pays - Rapport publié par le CAR/TDE.
10. Mars 1998: Le Caire, réunion dans le cadre de l'initiative "Forum" avec des experts des centres de télédétection, des aménageurs et des décideurs nationaux - Rapport publié par le CAR/TDE.

c) Programmes d'aménagement côtier (PAC)

PAC "Algérie"

1. Le consultant algérien recruté par le PB a soumis un projet de rapport au titre d'étude de faisabilité d'un PAC ultérieur; après avoir été revu par le CAR/PB, le rapport a été retourné aux responsables concernés du ministère de l'environnement et aux consultants. Cependant, compte tenu du contexte intérieur et des changements intervenus à la tête de la Direction générale de l'environnement, un certain retard est à prévoir.

PAC "Hal Hoceima" (Maroc)

2. Dans le cadre des activités préparatoires de l'accord concernant ce PAC,

le CAR/ASP organise actuellement une mission sur le site d'Al Hoceima. Cette mission a pour principaux objectifs d'identifier: i) les caractères naturels saillants et éléments intéressants de la partie marine du site, et ii) les mesures pour sa conservation et sa gestion; ces données devraient constituer la base de l'établissement du plan de travail qui sera à exécuter dans le cadre de ce PAC.

PAC "Fuka" (Egypte)

3. Le rapport final concernant le SIG a été établi par le CAR/PAP et envoyé en Egypte à la fin janvier. Cette activité est achevée.
4. Dans le cadre de la préparation de l'étude de la capacité d'accueil (ECA), une analyse de l'adéquation des terrains du site à des aménagements touristiques a été menée par le CAR/PAP sur la base de critères pluridisciplinaires. Les terrains se prêtant au tourisme, au pâturage et à l'agriculture ont été identifiés et quantifiés. Un questionnaire sur les options d'investissements touristiques ont été mis au point et adressés aux principaux acteurs de la région. Les résultats de l'analyse d'adéquation et des questionnaires sont à la disposition des consultants du CAR/PAP qui sont en train d'élaborer les rapports finaux. Il n'est plus prévu d'autre mission au titre de l'ECA.
5. Les activités d'ECA de l'équipe nationale sont encore en cours et la date de prochaine mission sera fixée dès que les résultats en seront prêts. Selon les estimations de l'équipe nationale de l'Université d'Alexandrie, la mission pourrait avoir lieu vers la fin mars 1998.
6. Il est prévu que le projet PAC sera achevé en mai/juin 1998 avec l'organisation d'une conférence de présentation finale en Egypte.

PAC "Israéli"

7. Le directeur du CAR/PAP s'est rendu en Israël (7-11 janvier 1998) afin d'examiner la mise en oeuvre de la partie parrainée par le PAP de la première Stratégie nationale de développement durable. Des groupes d'acteurs concernés tiennent régulièrement des réunions dont les résultats servent à l'élaboration de la Stratégie.
8. De décembre 1997 à janvier 1998, dans le cadre du PAC "Israéli", le CAR/TDE a mis au point le module relatif à l'évaluation des modifications du littoral israélien. L'application reposait sur la vérification des variations entre deux différentes séries chronologiques d'images satellite SPOT, la première captée en 1987 et la deuxième en 1994. L'étude SIG a démarré et doit se développer dans les mois à venir. Les résultats de cette activité ont été présentés à l'équipe israélienne lors d'une réunion technique tenue à Rome à cet effet du 18 au 21 février 1998.
9. Dans le cadre du même PAC, en décembre 1997, le consultant israélien recruté par le CAR/TDE a été chargé de préparer un rapport sur "l'état des connaissances en matière d'application de la télédétection en Israël".

Le consultant a commencé à recueillir une série de renseignements utiles auprès des organisations et centres israéliens concernés au moyen d'un questionnaire spécialement conçu à cette fin.

10. En mars 1998, un expert du CAR/TDE a été chargé de la préparation d'un rapport "Applications multisatellitaires de la télédétection pour l'évaluation des modifications et de la vulnérabilité du littoral en Israël". Le rapport sera publié à la fin mars.
11. Les travaux que deux consultants locaux recrutés par le CAR/PB ont menés sur l'énergie et les transports dans le cadre du PAC vont de l'avant; ces progrès ont été examinés à l'occasion d'un atelier portant sur ce PAC qui s'est tenu en Israël en janvier 1998.

PAC "Liban"

12. Compte tenu des autres activités réalisées et des discussions que le CAR/PB a eues avec les responsables concernés du ministère israélien de l'environnement, une région intéressante a été retenue, du sud de Beyrouth à la ville de Tyr; le Coordonnateur du PAM s'est rendu dans une partie de la région en décembre 1997 et le ministère de l'environnement compte faire entreprendre une étude de faisabilité par un consultant dès qu'il aura reçu l'appui et le concours de l'Unité MED.

PAC "Malte"

13. Les autorités maltaises ont amorcé les préparatifs du lancement du plan de gestion du littoral de Malte. L'étude de faisabilité visant à établir l'accord sur le PAC de Malte a été élaborée par des experts maltais.

PAC "Sfax (Tunisie)"

14. Le volume 1 du Plan de gestion intégrée de la zone côtière de Sfax a été rédigé. Il s'intitule: "Le rôle du littoral pour le développement de Sfax".
15. Le volume 4 du Plan de gestion des ressources en eau de la zone côtière de Sfax a également été établi.
16. Deux experts du CAR/PAP se rendent à Tunis du 23 au 27 février 1998 pour y examiner avec des experts locaux la mise en oeuvre de l'activité "Plan de gestion intégrée" du PAC de Sfax.
17. La contribution du CAR/PB à ce PAC a été finalisée avec une valeur ajoutée due à l'application à ce cas d'outils systémiques et prospectifs; plusieurs rapports ont été produits en même temps sur disque compact.
18. Conformément au programme de ce PAC, le CAR/ASP a organisé une mission de formation à l'intention de trois fonctionnaires locaux, désignés par le point focal national tunisien, dans le domaine de la gestion des zones naturelles situées à proximité de villes. La mission a eu lieu en France (Réserve de Cap Lardier, Parc national de Port-Cros et île de Porquerolles) du 8 au 13 décembre 1997.

ANNEXE I

CALENDRIER DES REUNIONS ORGANISEES DANS LE
CADDRE DU PAM

(au 1er février 1998)

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
	<u>1998</u>			
Review Meeting for CAMP Israel	8-9 Jan. Tel Aviv	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic*	to be issued by PAP/RAC
Meeting of Government- designated Experts to review and approve a GEF Project for the Implementation of the SAP	22-23 January Athens	UNEP-MEDU	F.S. Civili	UNEP(OCA)/ MED WG.138/2
Meeting of MEDU and RAC Directors	3-4 February Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason I. Dharat	UNEP(OCA)/ MED WG.137/2
Technical Consultation Meeting of MAP and Task Managers of MCSD	5 February Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason I. Dharat	UNEP(OCA)/ MED WG.141/2
National Training Course on Carrying Capacity Assessment for Tourism in Mediterranean Coastal Areas	7-11 Feb. Tartous	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic*	Issued by PAP/RAC
National Training Course on ICAM	9-12 Feb. Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	Issued by MEDU
Fourth Meeting of MOIG	25-26 Febr. Cyprus	REMPEC (UNEP-MEDU/ MOIG)	J-C Sainlos* G. Salessy*	to be issued by REMPEC
Expert Meeting to Discuss Guidelines for the Preparation of National Legislation for	26-27 Feb. Nicosia	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic*	Issued by PAP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Seminar on Contingency Plan	February Malta	REMPEC (UNEP-MEDU/ MALTA)	J-C Sainlos D. Domovic S. Micallef	to be issued by REMPEC
Subregional Training Course on Oil Spill Modelling	1-3 March Egypt	REMPEC (UNEP-MEDU/ IMO/EU)	J-C Sainlos* D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Steering Committee Meeting Combined with the Meeting of National Operational Authorities	4-6 March Egypt	REMPEC (UNEP-MEDU/ IMO/EU)	J-C Sainlos* D. Domovic*	to be issued by REMPEC
National Forum on Support of Remote Sensing Techniques to Planning and Decision Making Processes in Sustainable Development in Egypt	8 March Cairo	ERS/RRAC (EGYPT)	M. Raimondi*	to be issued by ERS/RAC
Training Course in French on Presentation and Application of the Guidelines for Integrated Approach to Development, Management and USE of Water Resources	9-13 March Tunis	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic*	to be issued by PAP/RAC
Training Course Sfax Project	9-21 March Tunisia	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* S. Micallef*	to be issued by REMPEC
Workshop on Invasive Caulerpa Species in the Mediterranean	18-20 March Crete	UNEP-MEDU	G.Gabrielides*	to be issued by MEDU

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties	27 March Tunis	UNEP-MEDU (TUNISIA)	L. Chabason* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Meeting of the Working Group on the Conservation of Mediterranean Marine Turtles	March Tunis	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied M. Barbieri	to be issued by SPA/RAC
Working Group and Expert Meeting on Sustainable Development Indicators/MCSD	March France or Tunisia (tentative)	BP/RAC with Task Manager	A. Hoballah A. Comeau J.P. Giraud	to be issued by BP/RAC
Meeting on the Preparation of Guidelines for the Management of Dredged Material	March/April (tentative) Malta	UNEP-MEDU (MALTA)	F.S. Civili*	to be issued by MEDU
Meeting of MEDUNIT and RAC Directors	14 April Egypt (tentative)	UNEP-MEDU (RACS)	L. Chabason* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Workshop to Assess ICAM Activities in the Mediterranean: Experiences from METAP and MAP (1988-1996)	15-16 April Egypt (tentative)	PAP/RAC UNEP-MEDU	L. Chabason* I. Trumbic* I. Dharat*	to be issued PAP/RAC
Port Reception Facilities Launching Meeting	9-10 April (tentative) Cyprus or Malta	REMPEC (UNEP-MEDU/ EU/MEDA)	J-C Sainlos D. Domovic	to be issued by REMPEC
National Training Course on Communication and Reporting	13-16 April Israel	REMPEC (UNEP-MEDU/ EU)	D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Presentation Meeting on CAMP SFAX	April Sfax	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied* C. Rais*	to be issued by SPA/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Training Session on Scientific Monitoring Programmes in Protected Areas	26-31 May Croatia	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	C. Rais*	to be issued by SPA/RAC
Working Group on Indicators (MCSO)	28-29 May France/Tunisia	BP/RAC with Task Manager, FRANCE	A. Hoballah	to be issued by PB/RAC
Second Survey Cruise on Cetaceans	May	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	C. Rais	to be issued by SPA/RAC
Expert Meeting for Preparation of Guidelines for Urban Water Resources Management in Mediterranean	May Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Workshop on MPLs on Chemical Contaminants in Seafood	May (tentative) Cyprus	UNEP-MEDU (WHO-FAO)	G. Gabrielides*	to be issued by MEDU
Presentation Meeting of the Oum Toyour Reserve Project	21-23 June Syria (tentative)	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	C. Rais*	to be issued by SPA/RAC
National Training Course Croatia/Slovenia	29 June-3 July Croatia or Slovenia	REMPEC	J-C Sainios* D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Meeting of Experts on Marine Habitats in the Mediterranean	June France	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Barbrieri*	to be issued by SPA/RAC
Expert Meeting to Discuss the First Draft of the Guidelines for Integrated Coastal Area and River Basin Management	June Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Meeting of CP/RAC National Focal Points	Second half of June (tentative) Barcelona	CP/RAC (UNEP-MEDU)	V. Macià G. Kamizoulis*	to be issued by CP/RAC
Workshop on Environmental Performance Indicators	June Maghreb	BP/RAC METAP	A. Hoballah* A. Comeau*	to be issued by BP/RAC
GEF Donors Meeting	June (tentative)	UNEP-MEDU	F.S. Civili	to be issued by MEDU
Workshop on Sustainable Development Indicators	July Tunisia (tentative)	BP/RAC with Task Manager	A. Hoballah* A. Comeau*	to be issued by BP/RAC
National Training Course Libya	14-17 Sept. Libya	REMPEC	J-C Sainlos* D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Workshop on Sustainable Tourism/MCSD	second week September Turkey	BP/RAC with Task Manager, SPAIN	G. Benoit* E. Coudert*	to be issued by BP/RAC
Working Group on Industry and Sustainable Development (MCSD)	end Sept. Massa Carrara (Italy)	MEDPOL/ CP/RAC with Task Manager, ITALY	V. Macià* F.S. Civili*	to be issued by MEDU (MEDPOL)
Working Group on Free Trade and Environment (MCSD)	end Sept. Lebanon	BP/RAC with Task Manager, LEBANON	A. Hoballah*	to be issued by BP/RAC
Workshop on Environmental Performance Indicators	September North-East Mediterranean	BP/RAC METAP	A. Hoballah A. Comeau	to be issued by BP/RAC
Regional Training Course MEDIPOL 98	28 Sept.-4 Oct. (tentative) Spain	REMPEC	J-C Sainlos* D. Domovic* S. Micallef*	to be issued by
Working Group on Information (MCSD)	October MONACO (immediately before the 4th MCSD)	UNEP-MEDU with Task Manager, MIO-ECSDE	L. Chabason*	to be issued by MIO-ECSDE

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Fourth Meeting of MCSD	October Monaco	UNEP-MEDU (MONACO)	L. Chabason* A. Hoballah*	to be issued by MEDU
Working Group Meeting on Management of Urban and Rural Development/ MCSD	October Monaco (tentative)	BP/RAC with Task Manager, EGYPT "in parallel with the 4th Meeting of MCSD"	A. Hoballah* E. Coudert*	to be issued by BP/RAC
National Training Course on ICAM (training)	October Morocco	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic*	to be issued by PAP/RAC
Meeting of Experts on the Implementation of the Action Plans for threatened Species (monk seal, marine turtles and cetaceans) in the Mediterranean	October Greece	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	C. Rais* M. Barbieri*	to be issued by SPA/RAC
Meeting of Experts on the Electroplating Industry	First half of October (tentative) Barcelona	CP/RAC (UNEP-MEDU)	V. Maciá G. Kamizoulis*	to be issued by MEDU
Meeting of National Experts, Amendment to the Protocol	23-24 Nov. Malta	REMPEC	J-C Sainlos D. Domovic S. Micallef	to be issued by MEDU
Session de formation sur le choix, la création et la gestion des aires protégées marines	24-29 Nov. Morocco	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	C. Rais*	to be issued by SPA/RAC
Meeting of REMPEC Focal Points	25-28 Nov. Malta	REMPEC	J-C Sainlos D. Domovic S. Micallef	to be issued by REMPEC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
National Training Course on the Application of Environmentally Sound Approach to planning and Development of Tourism Activities Using the Guidelines for Carrying Capacity for Tourism	November Turkey	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic*	to be issued by PAP/RAC
Meeting of the Steering Committee of MCSD	Nov./Dec.	UNEP-MEDU	L. Chabason A. Hoballah*	to be issued by MEDU
Workshop on Prospective Tools for Coastal Management	December in a next CAMP country	BP/RAC	A. Hoballah E. Coudert A. Bourahla	to be issued by BP/RAC

ANNEXE II

MTF Status of Contributions as at 31 December 1997 (in United States dollars)							
COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1996	Adjustments for prior years	Pledges for 1997	Collections during 1997 for 1997 and future years	Collections during 1997 for prior years	Unpaid pledges for 1997 and prior years	
ALBANIA	3,084.00	0.00	3,300	3,300	3,084	0	
ALGERIA	9,256.00	0.00	49,505	34,944	9,256	14,561	
BOSNIA HEREGOVINA	37,475.00	0.00	14,145.00	0	0	51,620	
CROATIA	81,953.00	0.00	45,733.00	0	0	127,686	
CYPRUS	0.00	0.00	6,601.00	6,601	0	0	
EEC	0.00	0.00	114,014	114,014	0	0	
EGYPT	0.00	0.00	23,103	22,347	0	756	
FRANCE	0.00	0.00	1,731,639	1,731,639	0	0	
GREECE	(354,994.00)	0.00	132,485	0	0	(222,509)	
ISRAEL	0.00	0.00	69,307	69,307	0	0	
ITALY	3,096.00	0.00	1,430,643	1,289,615	0	144,124	
LEBANON	0.00	0.00	3,300	0	0	3,300	
LIBYA	503,362.00	0.00	92,881	0	295,405	300,838	
MALTA	(254.00)	0.00	3,300	3,300	0	(254)	
MONACO	0.00	0.00	3,300	3,276	0	24	
MOROCCO	(50.00)	0.00	13,202	13,132	0	20	
SLOVENIA	0.00	0.00	31,589	0	0	31,589	
SPAIN	0.00	0.00	683,626	683,626	0	0	
SYRIA	12,336.00	0.00	13,202	2,024	12,336	11,178	
TUNISIA	0.00	0.00	9,901	9,901	0	0	
TURKEY	0.00	0.00	106,082	106,082	0	0	
YUGOSLAVIA	469,976.00	0.00	--	0	0	469,976	
TOTAL	765,240	0.00	4,580,858	4,093,108	320,081	932,909	
EEC VOLUNTARY CONTRIBUTION	559,888.00	0.00	556,033	556,033	559,888	0	
HOST COUNTRY	0.00	0.00	400,000	400,000	0	0	
SPAIN	0	0	83,699	83,699	0	0	
GRAND TOTAL	1,325,128	0	5,620,590	5,132,640	879,969	932,909	

TOTAL CONTRIBUTIONS DURING 1997 AS AT END DECEMBER 1997 IS USD 6,012,809

**POSITION DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION
DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET A SES DES PROTOCOLES
(1 janvier 1998)**

Parties contractantes	Convention de Barcelone ^{1/}			Protocole "Immersion" ^{2/}			Protocole en cas de situation critique ^{3/}		
	Signature	Ratification	Acceptance des amendements	Signature	Ratification	Acceptance des amendements	Signature	Ratification	
Albania	-	30.5.90/AD		-	30.5.90/AD		-	30.5.90/AD	
Algeria	-	16.2.81/AD		-	16.3.81/AD		-	16.3.81/AD	
Bosnia & Herzegovina	-	1.3.92/SUC		-	1.3.92/SUC		-	1.3.92/SUC	
Croatia	-	8.10.91/SUC		-	8.10.91/SUC		-	8.10.91/SUC	
Cyprus	16.2.76	19.11.79		16.2.76	19.11.79		16.2.76	19.11.79	
European Community	13.9.76	16.3.78/AP		13.9.76	16.3.78/AP		13.9.76	12.8.81/AP	
Egypt	16.2.76	24.8.78/AP		16.2.76	24.8.78/AP		16.2.76	24.8.78/AP	
France	16.2.76	11.3.78/AP		16.2.76	11.3.78/AP		16.2.76	11.3.78/AP	
Greece	16.2.76	3.1.79		11.2.77	3.1.79		16.2.76	3.1.79	
Israel	16.2.76	3.3.78		16.2.76	1.3.84		16.2.76	3.3.78	
Italy	16.2.76	3.2.79		16.2.76	3.2.79		16.2.76	3.2.79	
Lebanon	16.2.76	8.11.77/AD		16.2.76	8.11.77/AD		16.2.76	8.11.77/AD	
Libya	31.1.77	31.1.79		31.1.77	31.1.79		31.1.77	31.1.79	
Malta	16.2.76	30.12.77		16.2.76	30.12.77		16.2.76	30.12.77	
Monaco	16.2.76	20.9.77	11.4.97	16.2.76	20.9.77	11.4.97	16.2.76	20.9.77	
Morocco	16.2.76	15.1.80		16.2.76	15.1.80		16.2.76	15.1.80	
Slovenia	-	15.3.94/AD		-	15.3.94/AD		-	15.3.94/AD	
Spain	16.2.76	17.12.76		16.2.76	17.12.76		16.2.76	17.12.76	
Syria	-	26.12.78/AD		-	26.12.78/AD		-	26.12.78/AD	
Tunisia	25.5.76	30.7.77		25.5.76	30.7.77		25.5.76	30.7.77	
Turkey	16.2.76	6.4.81		16.2.76	6.4.81		16.2.76	6.4.81	

Adhésion: AD

Approbation: AP

Succession: SUC

Parties contractantes	Protocole "telurique" 4/			Protocole relative aux aires spécialement protégées 5/		Protocole relative à la diversité biologique 6/		Protocole "offshore"		Protocole "déchets dangereux" 7/	
	Signature	Ratification	Acceptance des amendements	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	-	30.5.90/AD		-	30.5.90/AD	10.6.95	-	-	-	-	-
Algeria	-	2.5.83/AD		-	16.5.85/AD	10.6.95	-	-	-	01.10.96	-
Bosnia & Herzegovina	-	22.10.94/SUC		-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Croatia	-	12.6.92/SUC		-	12.6.92/SUC	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
Cyprus	17.5.80	28.6.88		-	28.6.88/AD	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
European Community	17.5.80	7.10.83/AP		30.3.83	30.6.84/AP	10.6.95	-	-	-	-	-
Egypt	-	18.5.83/AD		16.2.83	8.7.83	10.6.95	-	-	-	01.10.96	-
France	17.5.80	13.7.82/AP		3.4.82	2.9.86/AP	10.6.95	-	-	-	-	-
Greece	17.5.80	26.1.87		3.4.82	26.1.87	10.6.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Israel	17.5.80	21.2.91		3.4.82	28.10.87	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
Italy	17.5.80	4.7.85		3.4.82	4.7.85	10.6.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Lebanon	17.5.80	27.12.94		-	27.12.94/AD	-	-	-	-	-	-
Libya	17.5.80	6.6.89/AP		-	6.6.89/AD	10.6.95	-	-	-	01.10.96	-
Malta	17.5.80	2.3.89		3.4.82	11.1.88	10.6.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Monaco	17.5.80	12.1.83	26.11.96	3.4.82	29.5.89	10.6.95	3.6.97	14.10.94	-	01.10.96	-
Morocco	17.5.80	9.2.87		2.4.83	22.6.90	10.6.95	-	-	-	01.10.96	-
Slovenia	-	16.9.93/AD		-	16.9.93/AD	-	-	10.10.95	-	-	-
Spain	17.5.80	6.6.84		3.4.82	22.12.87	10.6.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Syria	-	1.12.93/AD		-	11.9.92/AD	-	-	20.09.95	-	-	-
Tunisia	17.5.80	29.10.81		3.4.82	26.5.83	10.6.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Turkey	-	21.2.83/AD		-	6.11.86/AD	10.6.95	-	-	-	01.10.96	-

- 1/ Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution
Adoptée (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur: 12 février 1978
- 2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs
Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles
Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 4/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique
Adopté (Athènes): 17 mai 1980
Entré en vigueur: 17 juin 1983
- 5/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée
Adopté (Genève): 3 avril 1982
Entré en vigueur: 23 mars 1986
- 6/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
Adopté (Barcelone): 10 juin 1995
Entré en vigueur:
- 7/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du Plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol
Adopté (Madrid): 14 octobre 1994
Entré en vigueur:
- 8/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la zone de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination
Adopté (Izmir): 1 octobre 1996
Entré en vigueur: